

### Déclaration préalable

d'incinération de chaumes, pailles, déchets de récolte, issus de l'agriculture  
et situés à plus de 200 m des forêts, bois, landes, plantations, friches ...

Cette déclaration est à établir en 2 exemplaires (1), l'une déposée à la mairie du lieu d'incinération, l'autre à faire parvenir 72 heures avant l'opération au Service Départemental d'Incendie et de Secours – 28 boulevard Richard Wagner – 37041 TOURS CEDEX (télécopie 02-47-22-22-23)

Déclaration présentée le ..... par M .....

Désigné ci-après par les termes « le déclarant » et agissant en qualité de propriétaire – ayant droit (2), domicilié à .....  
Tel : ..... Télécopie : .....

En vue de procéder le ..... à l'incinération de .....  
..... (préciser la nature)

Les travaux seront réalisés par le déclarant ou par : .....  
..... (nom et coordonnées du prestataire)  
sur le terrain désigné ci-après :

Commune ..... lieu-dit .....

Parcelle ..... section cadastrale .....

Surface à incinérer ..... ha.

Il devra notamment se conformer aux prescriptions permanentes suivantes :

1 – L'incinération sera pratiquée en deux temps :

**a) Cloisonnement**

La superficie à incinérer sera cloisonnée en parcelles de moins de 5 ha par des obstacles naturels ou par une bande de terrain travaillée (labour ou passage de disques) de 20 mètres de largeur au moins.

Deux parcelles contiguës ne pourront être incinérées en même temps.

**b) Incinération**

L'incinération est interdite par « vent fort ». Elle ne pourra être pratiquée que de jour et sera surveillée à raison d'une personne pour 2 ha.

Les effectifs de surveillance pourront être réduits de moitié si le responsable dispose, sur les lieux de l'incinération et sur le pourtour accessible, d'une lance d'arrosage alimentée par un réservoir mobile d'au moins 200 litres.

2 – Après l'incinération, les cendres et résidus devront être soigneusement éteints.

3 – Le déclarant devra également se conformer aux prescriptions éventuellement énoncées téléphoniquement par les Services d'Incendie et de Secours, avec lesquels il aura pris contact deux heures avant le début des brûlages.

A ....., le .....  
Signature du déclarant

(1) pièce à joindre (plan de situation au 1/25000° par exemple)

(2) rayer la mention inutile